

Lettre aux élus

N° 26 - JUIN 2011



Plus de 1500 !

C'est le nombre de personnes venues fêter les 20 ans du Parc naturel régional le dimanche 15 mai sous un soleil radieux. Ce premier pique-nique GÉANT, organisé à la Maison du Parc, a connu un réel succès.

Les animations proposées, randonnées à pied, à vélo, initiation au canoë, balades en bateau, insectes géants, jeux d'antan, fanfare et théâtre de rue ont été très appréciées des petits et des grands.

Cette journée a été pour beaucoup une découverte de l'exposition "M!GRATEURS à plumes, à poils, à écailles...", du jardin pédagogique et de la réserve ornithologique de la Maison du Parc.

La soirée du 14 mai, au théâtre de Carentan, a également été riche en témoignages autour du thème de la gouvernance et des enjeux de la zone humide.

Découvrez les photos du week-end sur : www.parc-cotentin-bessin.fr / Téléchargements / Photos.

A l'occasion des 20 ans du Parc naturel régional, un cahier de 16 pages dédié aux Marais du Cotentin et du Bessin paraîtra dans l'édition du dimanche Ouest France du 3 juillet sur toute la Basse-Normandie.

Rolande BRECY, Présidente
du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr



Besoin d'aide ? De l'eau au moulin des PLUi

Dans la mise en œuvre de sa Charte 2010-2022 et notamment de l'objectif "développons un urbanisme de qualité dans le cadre de démarches collectives à des échelles pertinentes", le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a voté une **nouvelle politique d'incitation à l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)**.

Elle s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui reconnaît l'intercommunalité comme le niveau pertinent d'élaboration du PLU.

En effet de nombreux enjeux d'aménagement du territoire dépassent l'échelle communale (le développement économique, les déplacements, la préservation des espaces agricoles...). Par ailleurs, le PLUi permet de recréer le lien entre la gestion et la planification, de faire émerger un projet de territoire cohérent, de mutualiser les moyens des collectivités, de développer une solidarité entre les communes...

Le Parc naturel régional PROPOSE :

Un ACCOMPAGNEMENT technique

- Informer et sensibiliser les Communautés de Communes (CC) sur le PLUi
- Accompagner les CC, avec les partenaires, dans la préparation du cahier des charges
- Suivre l'élaboration des PLUi

Une INCITATION financière

- 15 000 € pour les CC ayant l'intégralité de leurs communes adhérentes au Parc naturel régional
- Au prorata (% des 15 000 €) du nombre de communes adhérentes au Parc naturel régional pour les autres

A CONDITION que...

l'élaboration du PLUi comprenne un cahier de recommandations et/ou l'organisation d'actions de sensibilisation auprès des élus.

L'objectif de cette politique est également d'améliorer la couverture du Parc naturel régional en documents d'urbanisme et notamment en PLU.

En effet, les collectivités du territoire du Parc naturel régional se sont engagées au sein de la Charte à se doter d'un document d'urbanisme ou d'un document d'orientation en matière d'urbanisme, d'ici 2014.

Les expériences de PLU intercommunaux sont de plus en plus nombreuses en France, et notamment dans le département du Calvados. Alors pourquoi pas sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin...

Pour en savoir +
Hégésippe BELLANGER - 02 33 71 61 90
hbllanger@parc-cotentin-bessin.fr

Dépôt légal : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 2050 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRÉCY

Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédits photo : © Thierry HOUYEL

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Imprimeur Handi Print - Groupe Lecaux - Tourlaville



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Que fait le Parc ?

Développons les cheminements cyclables dans les bourgs ruraux

Le volet "Transport" du Plan Climat Energie Territorial du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin propose de définir une méthodologie d'étude pour favoriser les cheminements cyclables dans les bourgs.

Après une première expérience menée à Périers entre juin et septembre 2010 par un stagiaire en fin d'études universitaires, l'action a été reconduite avec l'appui de Carine Lallier, technicienne, recrutée de janvier à mars 2011.

Les communes volontaires de Pirou, Isigny-sur-Mer, La Haye-du-Puits et Saint-Symphorien-le-Valois ont bénéficié de cette approche qui s'organise en plusieurs phases :

- **Le choix du périmètre d'étude et des axes prioritaires**

Ils relient les pôles principaux : cœur de bourg, écoles, centres sportifs, plages, zones commerciales ou artisanales, lotissements, voie verte... Cette phase induit une étude préalable sur la circulation dans l'ensemble du bourg.

- **L'état des lieux**

Chaque axe est diagnostiqué en détail : carrefours, points difficiles, zones de danger...

- **Des propositions d'aménagements**

Une étude comparative des différents choix techniques est réalisée en fonction du coût, avantages, inconvénients... Les options les plus sobres, telles que des zones mixtes vélo voiture, sont souvent privilégiées. D'autres aménagements sont parfois proposés aux communes : "sens unique voiture double sens vélo", bandes cyclables ou pistes cyclables. Un groupe de travail composé d'élus, des services techniques des communes et du Conseil Général valide les différentes étapes de l'étude.



Au final, les travaux sont programmés sur plusieurs années, selon les décisions des conseils municipaux. Ce type d'approche favorise les déplacements alternatifs à la voiture et améliore fortement le cadre de vie dans les bourgs. Il pourrait inspirer d'autres communes rurales à l'échelle régionale, qui souhaitent promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien vers le travail ou l'école... ou touristique.

Pour en savoir +

Denis LETAN - dletan@parc-cotentin-bessin.fr

D'autres l'ont fait !

La Meauffe ville étoilée

Interview de Stéphan BARRAULT, délégué de La Meauffe et membre du bureau Parc

Quand le label "Village étoilé" a-t-il été accordé à La Meauffe et par qui ? Notre commune a obtenu 3 étoiles le 8 janvier 2011 à l'occasion des résultats du concours national "Villes et villages étoilés" 2011 organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

En quoi consiste la démarche qui permet de bénéficier du label ?

Il s'agit de recenser précisément les équipements d'éclairage public de la commune et d'étudier leur coût : combien de lampadaires et de spots ? Quelles périodes d'allumage, dont Noël ? Quelle consommation annuelle d'électricité dédiée à l'éclairage public ? Toutes ces questions permettent au jury de calculer un nombre de points obtenus par la commune et de nous attribuer ou non un nombre d'étoiles qui reflète les efforts réalisés dans le domaine.

Quel est l'intérêt pour la commune ? L'approche globale de la démarche est intéressante : factures de consommations d'électricité par quartier ou hameau, inventaire précis des équipements (mâts, type d'abat-jour, type de lampe ou de ballast, minuterie / horloge...). Ceci révèle alors de nombreuses économies possibles.

Quel impact pour les habitants ? La pose du panneau à l'entrée du bourg nous le dira, mais je pense que le discours tenu par l'association, très explicite, permet de casser des a priori et de faire prendre conscience, a contrario, des troubles occasionnés par un éclairage mal géré : sommeil, biodiversité, sécurité, pollution du ciel nocturne...

Y a-t-il des perspectives d'améliorations dans cette démarche ?

A l'avenir, je ne sais pas si nous allons de nouveau concourir pour plus d'étoiles, mais je ne doute pas que nous aurons toujours cela en tête au moment de faire des choix d'éclairage.

Pour en savoir +

Denis LETAN - dletan@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du bureau du 17 février 2011 et du bureau et comité syndical du 31 mai 2011

- **Fonds de sauvegarde réfection d'enduits**
11 dossiers soutenus sur les communes d'Auxais, La Feuillie, Les Champs-de-Losques, Marchésieux, Montmartin-en-Graignes, Raids, Saint-André-de-Bohon, Tribehou, Vesly pour une aide totale de 18 189 € représentant un montant de travaux de 93 076,44€.
- **Plan de gestion du bocage**
13 exploitations soutenues pour la replantation de haies sur les communes d'Angoville-sur-Ay, Brévands, Le Hommet-d'Arthenay, Lessay, Marchésieux, Millières, Néhou, Périers, Raids, Saint-Côme-du-Mont, Vaudrimesnil pour une aide totale de 26 715 € représentant un montant de travaux de 53 430 €.
- **Élection des membres du bureau**
Lors du comité syndical du 31 mai, tous les membres élus en mai 2010 ont été reconduits pour les trois prochaines années, jusqu'aux élections de 2014.

